Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251215-20251077-DE

Département d'Ille-et-Vilaine

Arrondissement de Rennes – Canton de Châteaugiron

Commune de Piré-Chancé

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

En exercice	Présents	Votants
24	21	22

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 16/12/2025

Et
Publication ou notification du : 16/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Piré-Chancé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de Piré-Chancé, sous la présidence de Monsieur Dominique DENIEUL, Maire.

Membres Présents :

M. Dominique DENIEUL	Mr Jean-Baptiste LEBOUC	Mme Marie-Jeanne LESAGE
M. Allain TESSIER	Mme Renée FOUGERES	Mme Anne MALLET
Mme Christelle GAUTIER	Mr Alain HERVAGAULT	Mr Michel LAISNÉ
Mr Sylvain GARNIER	Mme Florence De BLINIERES	Mr Gilles THIEBOT
Mme Armelle HAUCHECORNE	Mme Christine AGIER	Mr Julien CORBIN
M. Michel RIOU	Mme Martine JOUANNET	Mr Yohann VAULÉON
Mme Alexandra JOUADÉ	Mme Clotilde BELIN	
M. Ludovic CROYAL	Mr Jean-Benoît DUFOUR	

Absents : Mme Magali GADBY, M. Anthony CALVAR,

Procurations : Mme Renée FOUGERES à Mr Jean-Baptiste LEBOUC

Secrétaire de séance : Mme Christelle GAUTIER

Date de convocation : 18 novembre 2025

****

2025-10-77 – MARCHE PUBLIC // Construction d'un parking pour le groupe scolaire – Avenant n°1

La Commune de Piré-Chancé a engagé le 27 mai 2025 un marché de travaux pour la construction d'un parking situé Allée du Chemin Vert attribué à l'entreprise GIBOIRE TP conformément à la délibération n°20250536 du 26 mai 2025.
Dans le cadre de l'exécution de ce marché, des aléas techniques et des contraintes externes ont entraîné un décalage du marché initial. Ces éléments, indépendants de la volonté des parties, justifient une révision du montant de la prestation.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-200085884-20251215-20251077-DE

L'avenant n°1 proposé par l'entreprise GIBOIRE TP se détaille comme suit :

Réseaux eaux pluviales, revêtements, bordures, stationnements, trottoirs et signalisation – Entreprise GIBOIRE TP : Avenant n°1		
Montant du marché initial (€ HT) :		*200 000,00 €*
Avenant n°1 :	- *Fourniture et pose PEHD pour eau potable (+ 900.00 € HT)* - *Fourniture et pose bordure P1 complémentaire (+ 700.00 € HT)* - *Passage place PMR en enrobé (- 1 003.00 € HT)* - *Réalisation résine sur traversée piétonne (+ 600.00 €)* - *Fourniture et mise en œuvre enrobé noir 0/6 sur allée piétonne (+ 800.00 € HT)*	*+ 1 997,00 €* *(+1.00%)*
Montant du marché après avenant (€ HT)		*201 997,00 €*

Vu le Code de la commande publique dans ses Articles L. 2191-1, R. 2161-1 à R. 2161-10, R. 2191-10
Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, article 139
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), article L. 1411-1

Considérant que les aléas rencontrés sont indépendants de la volonté des parties et justifient une adaptation du contrat ;
Considérant que l'avenant proposé respecte les seuils légaux de modification sans nouvelle mise en concurrence (inférieur à 10 % du montant initial) ;
Considérant que cette modification permet de garantir la livraison du parking dans des conditions optimales, tout en préservant les intérêts financiers de la collectivité ;
Considérant l'intérêt général lié à la finalisation de ce projet, essentiel pour améliorer l'offre de stationnement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction du parking du groupe scolaire signé avec l'entreprise GIBOIRE TP d'un montant de 1 997,00€**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et à engager les dépenses correspondantes.**

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, M. Dominique DENIEUL

